

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

SANTÉ PUBLIQUE

1. Caractéristiques du module

Code : **S.DI.SO.2202.F.15**Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2020-2021

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 7

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 43 (20%) Temps de travail personnel encadré : 90 (43%) Temps de travail personnel individuel : 77 (37%)

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules **GP-IP** Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES* [Rapport final])

- Bb3 - Transmettre les connaissances scientifiques nutritionnelles adaptées à la population et aux collaborateurs impliqués via les canaux de communication et les médias
- Cb1 - Solliciter des collaborations professionnelles et interprofessionnelles et s'intégrer dans des réseaux existants.
- Cb2 - Lors de processus interdisciplinaires, apporter l'expertise en nutrition dans l'intérêt de la santé des individus ou populations cibles dans le respect des compétences des professionnels impliqués et de leurs propres limites.
- Db1 - Organiser efficacement le travail, fixer des priorités, s'adapter aux contraintes et aux interlocuteurs et mobiliser les ressources efficaces pour faire face aux demandes multiples et variées.
- Eb1 - Valoriser la nutrition préventive et s'engager pour la prévention et la promotion de la santé des individus, populations et groupes à risques.
- Eb2 - Contribuer efficacement à des projets de prévention et de promotion de la santé et veiller à ce que les aspects nutritionnels soient correctement intégrés et adaptés aux besoins de la population cible.
- Eb3 - En tenant compte des besoins et spécificités individuels et collectifs, transposer les connaissances scientifiques nutritionnelles en recommandations concrètes ou objectifs stratégiques visant à améliorer l'état de santé de la population.
- Fb2 - Evaluer continuellement leur propre pratique et la développer sur la base des connaissances acquises.
- Fb3 - Transmettre les nouveaux savoirs et former les partenaires de manière à ce que leurs actions en lien avec la nutrition soient conformes aux références et aux bonnes pratiques.
- Gb1 - Défendre et s'engager à promouvoir le rôle de la nutrition dans la prévention et la promotion de la santé, la survenue de pathologies et le maintien ou le rétablissement de la santé.
- Gb3 - Pratiquer dans le respect de la déontologie professionnelle, selon les principes et valeurs liés à l'intégrité scientifique et en harmonie avec les propres ressources.
- Gb4 - Contribuer activement à la promotion de la profession, en défendant les intérêts, droits et devoirs et en donner une image positive en toutes circonstances et vis-à-vis de tous les partenaires.

Objectifs généraux du module

Acquérir une posture de professionnel de santé publique en :

- Maîtrisant les définitions et les concepts sous-jacents à la santé publique
- Maîtrisant l'organisation du système socio-sanitaire et ses acteurs
- Connaissant les principaux modèles théoriques utiles en santé publique, leurs avantages, inconvénients et domaines d'application
- Maîtrisant les étapes clé et les outils de gestion d'un projet de santé publique
- Elaborant un projet, réalisant et évaluant une action de santé publique, dans le respect des règles éthiques
- Identifiant les caractéristiques d'une sélection de programmes de santé publique, et discuter leur argumentaire
- Contextualisant une sélection de programmes/projets de santé publique dans le système de santé concerné
- Délimitant les compétences, rôles et responsabilités des différents acteurs de santé.
- Instaurant une communication propice au travail interprofessionnel, en partageant notamment un vocabulaire professionnel

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Étapes clé d'élaboration d'un programme de santé publique : définition du public cible, priorisation, définition du problème, modèles de changement de comportement, évaluation, éthique, etc.
- Analyse de programmes existants
- Caractéristiques et besoins spécifiques de populations particulières
- Réalisation d'un projet de santé publique : application des contenus théoriques et confrontation à la pratique, évaluation et contextualisation

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Enseignement et travaux à distance
- Cours magistraux
- Lectures personnelles
- Développement et réalisation d'un projet en groupe sur le terrain
- Exercices pratiques
- Séminaires de suivi de projets par groupe
- Recherche documentaire, rédaction de dossier

Exigences de fréquentation : Un taux de présence de 80% est exigé aux cours et séminaires et la participation aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs est obligatoire. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit « Santé publique ». Il-elle obtient la note F au module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit (coefficient 1)
- Rapport écrit (coefficient 1)
- Réalisation pratique du projet (y.c. séminaires en classe) (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la moyenne des notes locales (au dixième) obtenues aux points A, B et C en tenant compte des coefficients indiqués.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

- Période : Période de validation du semestre de printemps – en principe semaine 27.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
- si l'examen écrit (A) est insuffisant, un nouvel examen écrit sera réalisé
 - si le rapport écrit (B) est insuffisant un complément portant sur les lacunes sera demandé
 - si la réalisation du projet (C) est insuffisante un complément portant sur les lacunes sera demandé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

- Période : en principe semaine 35.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : à définir

7. Bibliographie principale

- Gutzwiller F, Paccaud F, directeurs. Médecine sociale et préventive - Santé publique. 3e éd. Berne : Hans Huber ; 2009.
- Ottawa Charter for Health Promotion. First International Conference on Health Promotion. 1986. Available from : <http://www.who.int/healthpromotion/conferences/previous/ottawa/en/>
- Confédération Suisse. Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024. Berne : Office fédéral de la santé publique et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé ; 2016.
- Confédération Suisse. Stratégie Suisse de Nutrition 2017-2024. Berne : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ; 2017.
- Office fédéral de la santé publique. Sixième rapport sur la nutrition en Suisse. Berne : OFSP ; 2012.
- Renaud, L., Gomez Zamudio, M., & Green, L. (1999). Planifier pour mieux agir (Vol. 2e éd). Montréal: Réfips (Réseau francophone international pour la promotion de la santé).
- Pineault R, Daveluy C. (1995). La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies. Ottawa: Editions Nouvelles AMS.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Sophie Bucher Della Torre

Enseignants :

Delphine Amstutz, Rubina Bianchetti, Sophie Bucher Della Torre, Fiona Dudley-Martin, Sidonie Fabbi, Lucie Haye, Sara Hernandez Seco, Noémi Jeanrichard, Margot Magnin, Flavia Negro, Eliséo Montanini, Mathilde Rey, Beat Stoll, Pasqualina Riggillo, Camille Vaucher de la Croix, Thomas Vogel.

Descriptif validé le 02.02.2021 par Jocelyne Depeyre, responsable de la filière